



Révision des listes électorales pour les élections européennes du 26 mai 2019

Avis au Public

Par la présente il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins arrêtera les listes électorales provisoires pour les élections européennes du 26 mai 2019 en date du 28 février 2019 à 17:00 heures et que les listes sont déposées au secrétariat communal de Berdorf à l'inspection des intéressés du **vendredi 1^{er} mars 2019 jusqu'au vendredi 8 mars 2019**.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu **jusqu'au 8 mars 2019** au plus tard.

Les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer sont à produire jusqu'à la même date contre récépissé.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Berdorf, le 27 février 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)

Claude Oé



Le Bourgmestre,

Joé Nilles